CRM204 - Auteurs et victimes

Mis à jour le 01-10-2025

Code : CRM204

Unité d'enseignement de type cours

6 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **50 heures**

Responsabilité nationale :
EPN15 - Stratégies / Clotilde CHAMPEYRACHE

Contact national :

EPN15 - Criminologie Psdr3c

2 rue Camille Guérin
22440 Ploufragan
09 72 31 13 12

psdr3c@Lecnam.net

Présentation

Prérequis

Ceux du Master

Objectifs pédagogiques

La (re)découverte de la victime, en tant que personne humaine blessée dans son intégrité physique et/ou psychique, ou comme acteur au procès pénal consécutif à la victimisation subie, apparaît aujourd'hui incontestable, quand bien même s'observe toujours un réel décalage entre théories et pratiques. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années qu'un cadre normatif respectueux des droits des victimes se construit, tant au niveau international, régional que national. En France, les préoccupations du législateur se sont développées, tout d'abord, sur un plan nettement indemnitaire. Des dispositions de nature à mieux assurer la réparation pécuniaire des victimes ont néanmoins favorisé leur intégration au procès pénal équitable. Parallèlement, les recherches en victimologie, d'inspiration féministe, ont mis l'accent sur la nécessité de dépasser ce cadre strictement matériel, pour autant essentiel, par la mise en place de dispositifs d'assistance, de conseil et d'aide aux victimes relativement aux conséquences psychologiques et sociales que la victimisation entraîne. Pour importante que soit cette évolution, elle demeure encore incomplète et, surtout, abandonnée à la sensibilité personnelle des acteurs institutionnels investis dans l'aide aux victimes. Fixés au cours des cinq dernières années dans des textes fondamentaux, les droits des victimes restent toujours d'application incertaine. La décennie qui s'est ouverte devrait permettre de combler heureusement cette grave lacune, sous la pression d'une demande citoyenne affirmée.

Compétences

Développer des compétences en victimologie et en analyse des personnalités criminelles

Programme

Contenu

Robert CARIO : Professeur de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'Institut français pour la Justice restaurative (IFJR)

Carole DIAMANI : Docteur en psychologie (thèse : traumatisme psychique, thérapie et réparation), Psychologue à Paris Aide aux Victimes, Chargée de mission à l'INAVEM, Secrétaire générale de l'ALFEST (Association de langue française des études du stress et du trauma)

Guillaume ARANDEL : Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation au SPIP du Val d'Oise.

Loïck M. VILLERBU : Professeur émérite U-R2/U- Paris 7

La (re)découverte de la victime, en tant que personne humaine blessée dans son intégrité physique et/ou psychique, ou comme acteur au procès pénal consécutif à la victimisation subie, apparaît aujourd'hui incontestable, quand bien même s'observe toujours un réel décalage entre théories et pratiques. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années qu'un cadre normatif respectueux des droits des victimes se construit, tant au niveau international, régional que national. En France, les préoccupations du législateur se sont développées, tout d'abord, sur un plan nettement indemnitaire. Des dispositions de nature à mieux assurer la réparation pécuniaire des victimes ont néanmoins favorisé leur intégration au procès pénal équitable. Parallèlement, les recherches en victimologie, d'inspiration féministe, ont mis l'accent sur la nécessité de dépasser ce cadre strictement matériel, pour autant essentiel, par la mise en place de dispositifs d'assistance, de conseil et d'aide aux victimes relativement aux conséquences psychologiques et sociales que la victimisation entraîne. Pour importante que soit cette évolution, elle demeure encore incomplète et, surtout, abandonnée à la sensibilité personnelle des acteurs institutionnels investis dans l'aide aux victimes. Fixés au cours des cinq dernières années dans des textes fondamentaux, les droits des victimes restent toujours d'application incertaine. La décennie qui s'est ouverte devrait permettre de combler heureusement cette grave lacune, sous la pression d'une demande citoyenne affirmée.

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Examen écrit sur table